



EXTRAITS

MANAGEMENT BIENVEILLANT

ET

CHARTRE ETHIQUE

CONSULTABLE SUR LE SITE DU

GROUPE CASINO



Dans un contexte économique exigeant, le Groupe est convaincu que la motivation des équipes est l'une des principales clefs de la performance collective et du bien-être des collaborateurs.

Depuis 2014, il a engagé, en collaboration avec le Dr. Philippe Rodet, médecin-urgentiste, spécialiste du bien-être au travail et auteur de plusieurs ouvrages, la démarche « Management Bienveillant » afin d'accompagner les managers dans le développement de la motivation de leurs collaboratrices et collaborateurs, tout en réduisant et se protégeant du stress. Expliquer, donner envie, partager, être transparent sur la stratégie et les difficultés éventuelles, sont autant de devoirs fondamentaux pour le manager d'aujourd'hui.



ENGAGEMENT N°3 :

Considérer la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie des parties prenantes avec lesquelles le groupe Casino interagit.

Le groupe Casino exprime à travers sa signature «nourrir un monde de diversité» sa volonté de prendre en compte **la pluralité des besoins et des attentes** des femmes et des hommes avec lesquels il est en relation.

Il est attaché au dialogue avec toute organisation pertinente (institutions internationales, organisations gouvernementales ou non gouvernementales, collectivités locales, organisations professionnelles et syndicales, représentants des salariés, associations de consommateurs, etc...), dans un **esprit constructif, d'écoute et de progrès**. Il met en œuvre les principes de **stricte neutralité politique**.

ENGAGEMENT N°4 :

Respecter la dignité de la personne humaine.

Le groupe Casino reconnaît **chaque personne comme une richesse pour l'entreprise et la Société**. Il veille à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à sa dignité sur le lieu de travail, notamment au travers d'actes d'intimidation ou de pression.

Il veille tout particulièrement à l'**application des normes internationales visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants**, aussi bien au sein de son activité que chez ses fournisseurs avec lesquels il contractualise.

ENGAGEMENT N°6 :

Promouvoir la qualité du dialogue social dans l'entreprise.

Le groupe Casino poursuit une **tradition de dialogue social dans l'entreprise**.

Il met tout en œuvre pour que se développe un **dialogue social constructif** fondé sur le respect mutuel et l'intérêt commun de l'entreprise et des collaborateurs.

Il respecte les réglementations en vigueur et fournit des informations fiables et sincères en temps utile aux représentants du personnel et syndicaux.

Il encourage les collaborateurs à **exprimer leurs attentes** auprès de leur hiérarchie et auprès des représentants du personnel.

A la vue de ces éléments de bienséance notamment dans le cadre d'une Négociation Annuelle Obligatoire entre la direction et les organisations syndicales (représentantes des salariés) que toutes formes de pressions ou de chantages afin d'obtenir une signature doit être proscrit !